URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE

des associations sanitaires, sociales et médico-sociales

2020 2021

Mercredi 30 septembre 2020

Journée de rentrée sociale

Enjeux et perspectives pour notre secteur

Evénement retransmis en direct Live

En direct

Intervention de Patrick Doutreligne
Président de l'Uniopss

« LA SOLIDARITE C'EST AUJOURD'HUI

POUR LE MONDE D'APRES»

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Enjeux et perspectives pour notre secteur

Interventions de l'équipe Uriopss ARA

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Europe et territoires : un avenir pour les droits sociaux et l'ESS

Laure Chareyre

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

Europe et territoires

I- La réponse européenne à la crise sanitaire et sociale

II- La prochaine programmation du budget européen et du FSE+

III- Des consultations européennes en cours

IV – Prospective et territoires

I - La réponse européenne à la crise sanitaire et sociale

Les premières réponses de l'UE face à la crise sanitaire

- **Suspension du Pacte de stabilité** => pas de sanction si critères de déficit et de dette non respectés avec une flexibilité sur les budgets de santé notamment,

- **Mars 2020: Assouplissement des règles relatives aux aides d'Etat :** Les Etats membres peuvent accorder jusqu'à 800.000€ (subventions directes/avantages fiscaux sélectifs/avances remboursables) aux entreprises touchées

- **Avril 2020: Plan de soutien au chômage partiel** = instrument financier SURE pour financer les dispositifs de maintien de l'emploi des Etats membres

- **Avril 2020 : CRII et CRII +** = utilisation des fonds non utilisés de la politique de cohésion = 37 milliards € pour lutter contre la pandémie (soins de santé urgence , EPI….)

I - La réponse européenne à la crise sanitaire et sociale

Un plan de relance solidaire massif et sans précédent, proposé par la Commission Européenne

Conseil européen du 17 au 21 juillet : les 27 s'entendent sur l'accord-cadre du plan de relance européen

750 milliards d'€ pour 7 ans :

- 390 md € de subventions aux Etats les plus touchés
- 360 md € de prêts (empruntés par l'EU et remboursés par les Etats)

❑ Le Conseil et le Parlement doivent retranscrire l'accord politique en base juridique à l'automne.

❑ Les 27 Etats membres devront inscrire le texte dans leur loi de finances. **La France pourrait bénéficier de 40 mds € pour son plan de relance de 100 mds €**

❑ L'UE devra se doter d'une fiscalité européenne (« ressources propres »).

II. La prochaine programmation du budget européen

Des négociations en cours sur le prochain cadre financier pluriannuel

Proposition d'un **budget européen de 1 074,3 milliards d'€**

< aux 1 100 milliards d'€ proposés par la Commission

< aux 1 300 milliards d'€ avancés par le Parlement

- L'accord des eurodéputés est indispensable pour l'entrée en vigueur du Cadre financier Pluriannuel => décision à l'automne.

II. Un futur FSE+ modifié par la crise

- **2018** : prévision d'une fusion de 5 fonds dont le « programme santé »
- **Mai 2020** : la Commission adopte une proposition modifiée du FSE+
  - ❑ **Le Programme Santé** n'est plus absorbé par le FSE+ mais « très renforcé »
    https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/QANDA_20_956

  - ❑ **Un FSE+ davantage fléché vers** :
    - ✓ Les jeunes inactifs (NEET)
    - ✓ La lutte contre la pauvreté des enfants
    - ✓ Les transitions vertes et numériques

- **Niveau européen** : projet en discussion et en attente du vote sur le Cadre Financier Pluriannuel

- **Niveau national** : ouverture d'une concertation sur le Programme Opérationnel National en novembre 2019 (nombreuses contributions du réseau Uniopss - Uriopss) et la version définitive en cours d'élaboration et prochainement transmise à Bruxelles

II. La prochaine programmation du budget européen

Une simplification de l'accès aux fonds européens pour les associations en France

- Aboutissement : une feuille de route déclinant des propositions opérationnelles favorables aux associations.

- A suivre : travaux lancés depuis septembre sous formes d'ateliers thématiques entre la DGEFP et les associations avec une forte implication du Mouvement associatif et des ses membres dont l'Uniopss.

III. Des consultations européennes en cours

La construction d'un plan d'action européen pour l'économie sociale : « Un levier pour la relance économique de l'Europe »

- Ursula von der Leyen charge Nicolas Schmit (commissaire à l'emploi et aux droits sociaux) de l'élaboration d'un « plan d'action européen pour l'économie sociale visant à favoriser l'innovation sociale » pour 2021

- **Avril 2020** : Courrier de Nicolas Schmit à tous les Etats membres dont la France pour leur demander de mettre en place un modèle économique et social inclusif et résilient fondé sur les valeurs de coopération, de solidarité et de responsabilité, c'est-à-dire une économie au service de l'humain. Il rappelle le rôle que joue depuis longtemps l'ESS et demande aux ministres français de prendre en compte cette économie qui place l'homme et l'environnement au centre de ses valeurs pour résorber la crise à venir.

- **En juin 2020** la commission E&I du CSESS a élaboré une note ESS en réponse à cette lettre … en cours de validation par le CSESS transféré depuis à Bercy.

III. Des consultations européennes en cours

Vers une révision du Socle européen des droits sociaux ?

- Demande de la Commission européenne, à chaque État membre, d'émettre un avis sur le Socle et sa mise en œuvre nationale.

- Participation de l'Uniopss, au nom du Mouvement associatif, à une coalition des acteurs de l'ESS autour d'ESS France et de l'IPSE (https://www.euroipse.org/) afin de proposer une révision du Socle dans le cadre de la nouvelle mandature.

- Les propositions émanant de cette coalition s'articulent autour de 2 axes :
  - ✓ La mise en place d'un « social deal » ambitieux pour l'Union européenne afin de concrétiser et renforcer une Europe sociale et durable, d'autant plus nécessaire à l'aune de la pandémie.
  - ✓ Une gouvernance européenne au service des politiques d'intérêt général, permettant aux entreprises de l'ESS d'agir pleinement aux côtés des institutions européennes.

IV. Les territoires en tension

- La relance du débat sur la décentralisation et l'autonomie des collectivités territoriales. Chacune veut s'adapter face à la crise sanitaire, sociale et économique mais de manière tellement désordonnée…! un vrai problème pour les acteurs sanitaires et sociaux et qui met en danger le fonctionnement même des associations de solidarité sous multiples compétences de rattachement (multi sectoriel et multi territoires)

- Les finances des collectivités, en mesure de faire face au choc de la crise en 2020, mais en danger en 2021

Europe et Territoire

Conclusion

L'intérêt général face à la crise ?

L'Union européenne est capable d' activer de nombreux leviers de solidarité pour accompagner et soutenir ses Etats-membres.

Dans une perspective de plus long terme, l'élaboration du plan de relance européen, inédit par son ampleur, va bouleverser le fonctionnement économique de l'Union puisque, pour la première fois, elle s'endettera en son nom propre, créant ainsi une nouvelle solidarité économique entre les Vingt-sept. **La France** en bénéficiera largement dans le cadre de son propre plan de relance.

Les collectivités territoriales françaises, du fait de leurs différentes compétences en matière de politiques sociales, médico sociales et de santé, ont apporté des réponses multiples, parfois inégales et contradictoires. Mais il est certain que toutes devront être en mesure de faire face aux défis sociaux provoqués par la crise économique à venir.

Zoom région ARA: alertes Uriopss ARA pendant la crise. Rencontre des parlementaires avec le Mouvement associatif en région (lien)…

A noter un changement de ton vis-à-vis des associations

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Les ressources humaines sous haute tension

Julie Leynaud-Arnaud

Les ressources humaines sous haute tension

PARTIE I – Zoom sur l'emploi en France

PARTIE II – La RH associative, entre manque d'attractivité des métiers et explosion des besoins

PARTIE III – Synthèse et points de vigilance

I. Zoom sur l'emploi en France

1. La crise après le rebond post crise ?

- **Taux de chômage** (estimation 2020) : 9,5 % prévu fin 2020 (8,4 % en janvier 2019)
- **Chômage partiel** (mars à mai) : + d'1 million d'entreprises font des demandes de chômage partiel soit 12,4 millions de salariés
- **Plan d'urgence** pour garder la tête hors de l'eau mais alourdissement de l'endettement = aggrave le bilan des sociétés, pb de trésorerie = **PSE**
- **Destruction d'emplois** (estimation 2020) : 900 000 emplois salariés.
- L'impact du covid sur **l'emploi des jeunes et la mise en place du plan d'aide d'urgence à l'emploi pour les jeunes et les personnes en situation de handicap**

I. Zoom sur l'emploi en France

> lien

II - CHIFFRES CLÉS

Les associations et fondations du secteur sanitaire et social représentent en 2019 :

35 446
établissements employeurs
Soit 22 % des établissements employeurs du secteur privé non lucratif

1 128 677
salarié·es
Soit 58 % du secteur privé non lucratif

25,2
milliards d'euros de masse salariale
Soit 58 % de la masse salariale du secteur privé non lucratif

32
salarié·es par établissement en moyenne

4 700 en ARA

↳ Ainsi, l'augmentation de 7,5 % sur 10 ans, entre 2009 et 2019, du nombre d'emplois dans les associations et fondations du secteur sanitaire et social cache une dégradation de la situation ces dernières années.

3. L'emploi dans le secteur des solidarités : le calme avant la tempête ?

- **Secteur de la santé :** emploi : +0,2 % entre 2018 et 2019
- **Hébergement médicalisé** : -0,1 % de salariés en 2019 (après -0,6 % de salariés en 2018)
- **Hébergement social** : +0,9 % de salariés en 2019 après +0,3 % en 2018

  * ***hébergement social pour adultes et familles en difficultés*** : hausse **de 5,3 %** du nb de salariés en 2018-2019 (forte demande sociale mais coupes budgétaires et tarifs plafonds aux CHRS = suppression d'emplois)

  * ***personnes en situation de handicap psychique :*** forte baisse d'emplois confirmée (-1,5 % en 2019 après -0,6% en 2018)

  * ***personnes âgées :*** *-1,9 % en 2019 après -0,2 % en 2018*.

- **Action sociale sans hébergement** : avec 568 431 salariés = 1er secteur en nombre d'établissements employeurs et de salariés mais de nouveau -0,1 % salariés

  * ***accueil de jeunes enfants*** : **+2,3 %** sur un an (près de 44 000 salariés).

  * **mais *aide à domicile* :** l'évolution de l'emploi est encore négative **(-1,8 %** entre 2018 et 2019) alors que les organisations souhaitent recruter, les demandes d'accompagnement à domicile ne cessant de croître = *tensions fortes sur l'emploi et enjeu de l'attractivité des métiers.*

Idem région ARA nb établ. employeurs

Et les bénévoles ?

On peut estimer entre 1,6 et 1,7 million le nombre de bénévoles dans les associations de la région.
À titre de repère, on retiendra qu'environ 28 % sont impliqué·es dans le domaine social caritatif, et que 10 % le sont dans le secteur de la santé.

II. La RH associative, entre manque d'attractivité des métiers & explosion des besoins

➢ Les RH, un levier central pour faire face à la crise sanitaire

- Réorganiser les lieux de travail, d'accueil et d'hébergement
- Préserver la santé des salariés et des personnes comme aux aidants
- Assurer un contact régulier avec les représentants du personnel (CSE)
- Assurer la continuité de service et de l'activité
- Gérer le manque de personnel
- S'adapter à de nouveaux outils : numériques, télétravail
- Connaître et appliquer les nouveaux textes et normes publiés chaque jour
- Gérer le stress des professionnels, des personnes accompagnées et des aidants

La crise étant toujours présente, RRH vont devoir accompagner la mutation de certains métiers qui s'adapteront au nouveau contexte => formation des professionnels, et capitalisation des actions réalisées pendant la crise.

Le télétravail, mis en lumière par la crise

Le confinement a obligé les employeurs et les salariés à reconsidérer sa pratique et son utilité dans notre secteur,

↳ **Une grande majorité des salariés français font une demande depuis.**

↳ Cela nécessite : **une mise à jour ou l'élaboration d'un accord ou charte sur le télétravail + investissement en matériel et outils numériques.**

Attention au risque du « tout-télétravail » :

- Le lieu de travail permet de ne pas rester isolé chez soi, de ne pas s'enfermer dans une bulle sociale, culturelle et territoriale étanche.

- Le télétravail & la fermeture des écoles, a rompu la séparation et l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle au détriment des femmes.

La baisse d'attractivité des métiers accentuée pendant la crise : urgence absolue !

❑ **Effet de ciseaux entre les besoins croissants de personnel et la baisse du nombre de candidats liée au manque de reconnaissance de leurs métiers :**

- Des salaires faibles au regard des responsabilités qu'ils assument
- Besoin de combler un déficit d'image : ce sont des VRAIS métiers avec un « rôle essentiel »

❑ **Besoins de recrutements qualitatifs**

- La problématique des « faisant fonction » (54% des répondants déclarent faire appel à des professionnels non diplômés – enquête 2019 Uniopss)
- De nouveaux métiers émergent autour de la coordination des soins et des parcours

→ Manque frappant de reconnaissance par les pouvoirs publics de leur rôle (au départ, exclus des dispositifs de garde pour leurs enfants, exclus du bénéfice de masque et de gel, exclus des primes),

→ On peut saluer l'ajustement dans l'urgence, les équipes ont contribué à travailler auprès des populations les + fragiles, pas toujours dans des conditions sanitaires sûres, en adaptant leurs pratiques,

Plateformes : des bonnes volontés mais un manque de synergie

- **Des plateformes de mise à disposition de personnels ou de stagiaires des professions sociales ou de santé qui partaient toutes de bonnes volontés mais qui sont venues complexifier l'offre et qui ont généré de la perte d'énergie**

→ Uriopss, DRJSCS, ARS, …

Le coaching solidaire

- **Pour accompagner les directeurs et les cadres des ESSMS dans ce contexte difficile, l'Uriopss a proposé 4 séances de coaching individuelles gratuites durant la période de confinement**

- Pour sorti de son isolement
- Pour **exposer ses problèmes** et être accueilli de façon bienveillante et sans risque. Il est parfois difficile de prendre le temps nécessaire pour parler d'une situation traumatisante, mettre des mots sur des situations, des ressentis.

Des propositions & des engagements d'amélioration RH … quelques exemples (Ségur)

- Valoriser les métiers situés au + bas de l'échelle de rémunération (auxiliaires de vie, aides-soignants, aide à domicile).
- Pouvoir reprendre de l'ancienneté sans contrainte conventionnelle.
- Harmoniser les rémunérations des personnels des statuts public et privé non lucratif.

- Rendre l'association attractive et innovante (crèche d'entreprise, télé travail).
- Associer les salariés aux décisions, à l'élaboration des processus, procédures mis en place dans les organisations.
- Développer les appuis à l'ensemble des professionnels : groupes de pair-aidance, APP en individuel ou en groupe, ateliers de co-développement, coaching…

III - L'impact RH du Covid : exemples

+	-
Prise de conscience / revalorisation des métiers du « care » ? & Transformation des métiers ?	Épuisement des équipes quelle que soit sa place dans l'organisation
Des solidarités nouvelles : internes et externes	La difficulté à lancer des projets – absence de vision – apprendre à travailler pour les équipes avec des incertitudes
Des expérimentations devenues possibles : accompagnement des usagers, télétravail	L'accentuation des problématiques déjà existantes

Points de vigilance

- **La prévention et la gestion des contrôles** de la Direccte par rapport à la mise en œuvre du régime du **chômage partiel.**
- **Le respect de l'obligation de sécurité par l'employeur.**
- **Le besoin renforcé d'un management du care dans un contexte anxiogène pour les salariés.**
- **La formation des salariés à la transformation des métiers** et notamment : comment travailler à distance , comment former à distance ? Comment organiser la charge de travail ? Etc…
- La difficulté des écoles de travail social à trouver des lieux de stages pour les étudiants
- **Le rôle central du CSE dans la gestion et la sortie de crise….**

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Zoom sur le lancement d'une action collective Uriopss ARA 2020-2021 : CSE

Gaëtane Barrot et
Vanessa Maisonrouge

ZOOM Dialogue social

« Levier d'amélioration de la qualité de vie au travail »

PRESENTATION

Action régionale d'appui aux associations du secteur sanitaire social et médico-social pour le développement de relations sociales de qualité

Pilotée par l'Uriopss ARA, en partenariat avec l'ARACT Auvergne-Rhône-Alpes et avec le soutien de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Certains de nos projets sont cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel « Emploi et Inclusion » 2014-2020

ZOOM Dialogue social

Levier d'amélioration de la qualité de vie au travail

Le contexte

- Ce projet a été pensé et initié à l'occasion de la journée d'étude sur le CSE organisée par l'Uriopss avec la participation de l'Aract et de la Direccte en décembre 2019

L'objectif

- Cette action partenariale propose de renforcer l'outillage **des adhérents de l'Uriopss** aux enjeux **du dialogue social**

Certains de nos projets sont cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel « Emploi et Inclusion » 2014-2020

ZOOM Dialogue social

Levier d'amélioration de la qualité de vie au travail

• Quelques constats et enjeux…

- Des conventions collectives qui évoluent assez peu…
- Des réformes sociales qui privilégient la négociation d'accords d'entreprise
- Une crise d'attractivité des métiers
- L'année 2020 qui marque la mise en place obligatoire et généralisée du CSE
  - ❑Des carences pour certains adhérents, des difficultés de fonctionnement de l'instance unique pour d'autres…
  - ❑Une opportunité à saisir pour impulser une nouvelle culture du dialogue social, de la négociation
  - ❑La nécessité d'identifier des pratiques innovantes et vertueuses en matière de dialogue social pour en faire un véritable levier de performance et de qualité de vie au travail
- Enfin, la crise sanitaire qui invite à faire du dialogue social l'espace essentiel et incontournable pour faire face, collectivement, aux conséquences économiques et sociales

Certains de nos projets sont cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel « Emploi et Inclusion » 2014-2020

ZOOM Dialogue social
Levier d'amélioration de la qualité de vie au travail

• Le périmètre de l'action

- Cette action s'inscrit dans un périmètre plus large que le CSE puisqu'elle a vocation à intéresser **l'ensemble des parties prenantes** (administrateurs, directions, encadrants, salariés, représentants du personnel, bénévoles, usagers, représentants des usagers, financeurs, autorités publiques) **à l'efficience du dialogue social comme levier d'amélioration de la qualité de vie au travail**…

- Il s'agira donc…

  ❑ De questionner le fonctionnement des CSE et en tirer les enseignements pour l'améliorer

  ❑D'interpeler les sujets de négociation et les processus mis en œuvre pour en renforcer la qualité

  ❑De travailler sur une nouvelle culture des relations sociales

ZOOM Dialogue social
Levier d'amélioration de la qualité de vie au travail

Les objectifs du projet partenarial Uriopss/Aract

1- La conduite d'une action collective à destination des adhérents de l'Uriopss

- Avec une alternance de réunions collectives sur des objets communs et d'appuis individuels sur des enjeux spécifiques
- Sur le thème du dialogue social : fonctionnement du CSE, processus de négociation, système des relations sociales

2- L'appui de l'Uriopss à ses adhérents sur le champ des relations sociales par un transfert de savoir-faire de l'Aract tant sur le contenu que sur la méthode

Certains de nos projets sont cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel « Emploi et inclusion » 2014-2020

ZOOM Dialogue social

Levier d'amélioration de la qualité de vie au travail

STRUCTURATION DE L' ACTION

Cadre Temporel

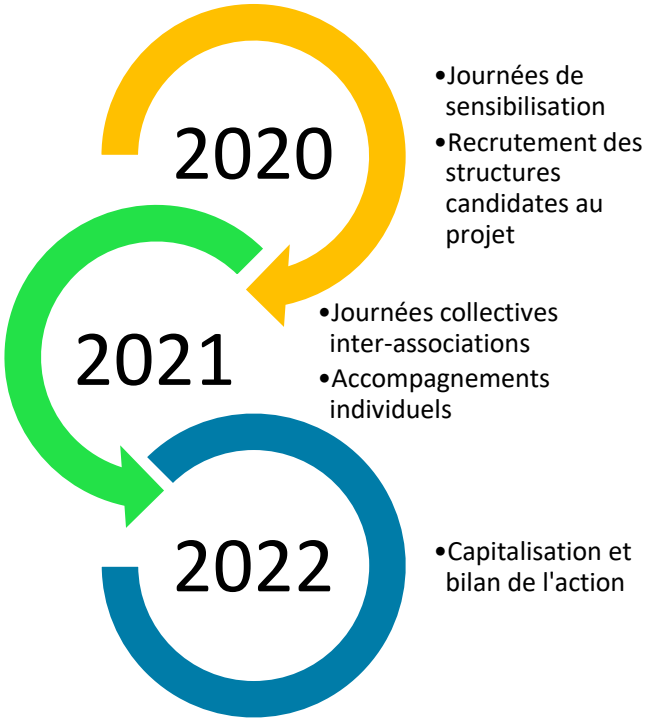

- 2020 : Journées de sensibilisation ; Recrutement des structures candidates au projet
- 2021 : Journées collectives inter-associations ; Accompagnements individuels
- 2022 : Capitalisation et bilan de l'action

PHASE 1 - Journées de sensibilisation

PHASE 2- Recrutement des associations, « sites pilotes »

PHASE 3- Journées collectives inter-associations/ accompagnements individuels

PHASE 4- Capitalisation et bilan de l'action

Aract AUVERGNE - RHÔNE-ALPES CONDITIONS DE TRAVAIL ET INNOVATION SOCIALE

l'Europe s'engage en Auvergne - Rhône-Alpes

UNION EUROPÉENNE

Certains de nos projets sont cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ZOOM Dialogue social
Levier d'amélioration de la qualité de vie au travail

2020-2021 PHASE 1- SENSIBILISATION (Journées de lancement)

Journée gratuite d'information

➢ Dates et lieux au choix

- **Mardi 17 novembre** – Centre Jean Bosco, LYON ***(69)***
- **Jeudi 19 novembre** - Domaine du Ceyran, SAINT-SANDOUX ***(63)***

➢ Horaires

- **9H30-16H30 (accueil café 9H00)**

➢ Public cible

- **Adhérents URIOPSS : Personnes morales et ESMS de plus de 11 salariés** (Administrateurs, directions générales, DRH, directions d'établissements et services, représentants du personnel)

Certains de nos projets sont cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel « Emploi et Inclusion » 2014-2020

ZOOM Dialogue social
Levier d'amélioration de la qualité de vie au travail

PRE PROGRAMME DE LA JOURNEE

- **MATINEE**
- **Ouverture et introduction** de la Journée **par la Directrice de l'Uriopss-ARA**, **Laure Chareyre**
- **Intervention de la DIRECCTE** : Présentation des éléments statistiques sur le dialogue social (Etat des lieux)
- **Intervention de l'ARACT** : Enseignements tirés de la mise en place des CSE : éléments d'analyse et bilan sur l'état du dialogue social dans le cadre de la crise sanitaire (freins et leviers)
- **Intervention de l'URIOPSS ARA** : Restitution du questionnaire adressé en amont des journées
- **Présentation de la démarche projet d'accompagnement des sites pilotes**
- **APRES- MIDI**
- **Mise en œuvre des ateliers** : sous-groupes animés en binômes ARACT/URIOPSS
- **Restitution des travaux** issus des ateliers en formation plénière
- **information sur les modalités de candidatures pour être site pilot et clôture de la journée**

Certains de nos projets sont cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel « Emploi et Inclusion » 2014-2020

ZOOM Dialogue social
Levier d'amélioration de la qualité de vie au travail

- **Pour tout renseignement**, vous pouvez contacter :

- **Gaëtane BARROT** g.barrot@uriopss-ara.fr

- **Vanessa MAISONROUGE** v.maisonrouge@uriopss-ara.fr

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Contexte économique et conséquences budgétaires et financières

Marie-Pierre Quiblier

L'économie française durement impactée

1 - Pertes d'activité mensuelles estimées puis prévues

perte d'activité économique par rapport au niveau d'avant crise, en %

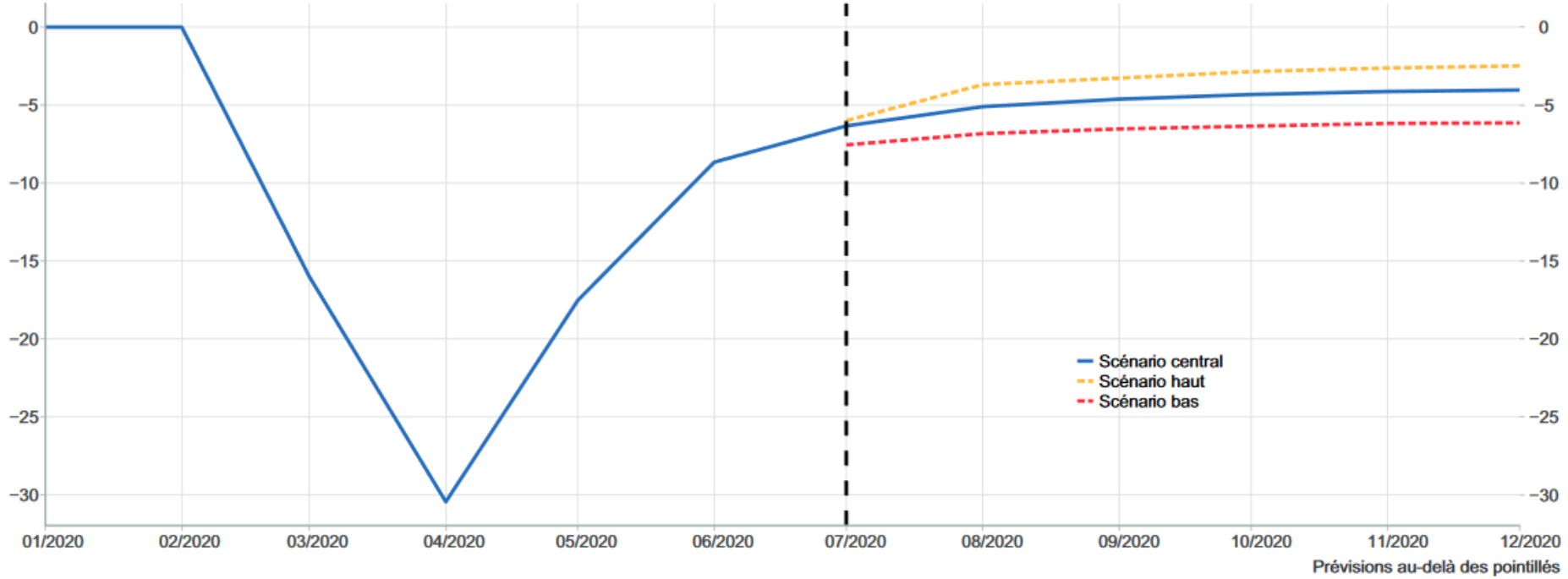

Lecture : en avril, l'activité économique aurait diminué d'environ 30 % par rapport au niveau d'avant-crise. En fin d'année, elle s'établirait, selon les réponses des entreprises à l'enquête Acemo-Covid, autour de –4 %.

Source : Insee, Dares, enquête Acemo-Covid, calculs Insee à partir de sources diverses

Une récession inédite par son ampleur depuis la 2nde Guerre mondiale

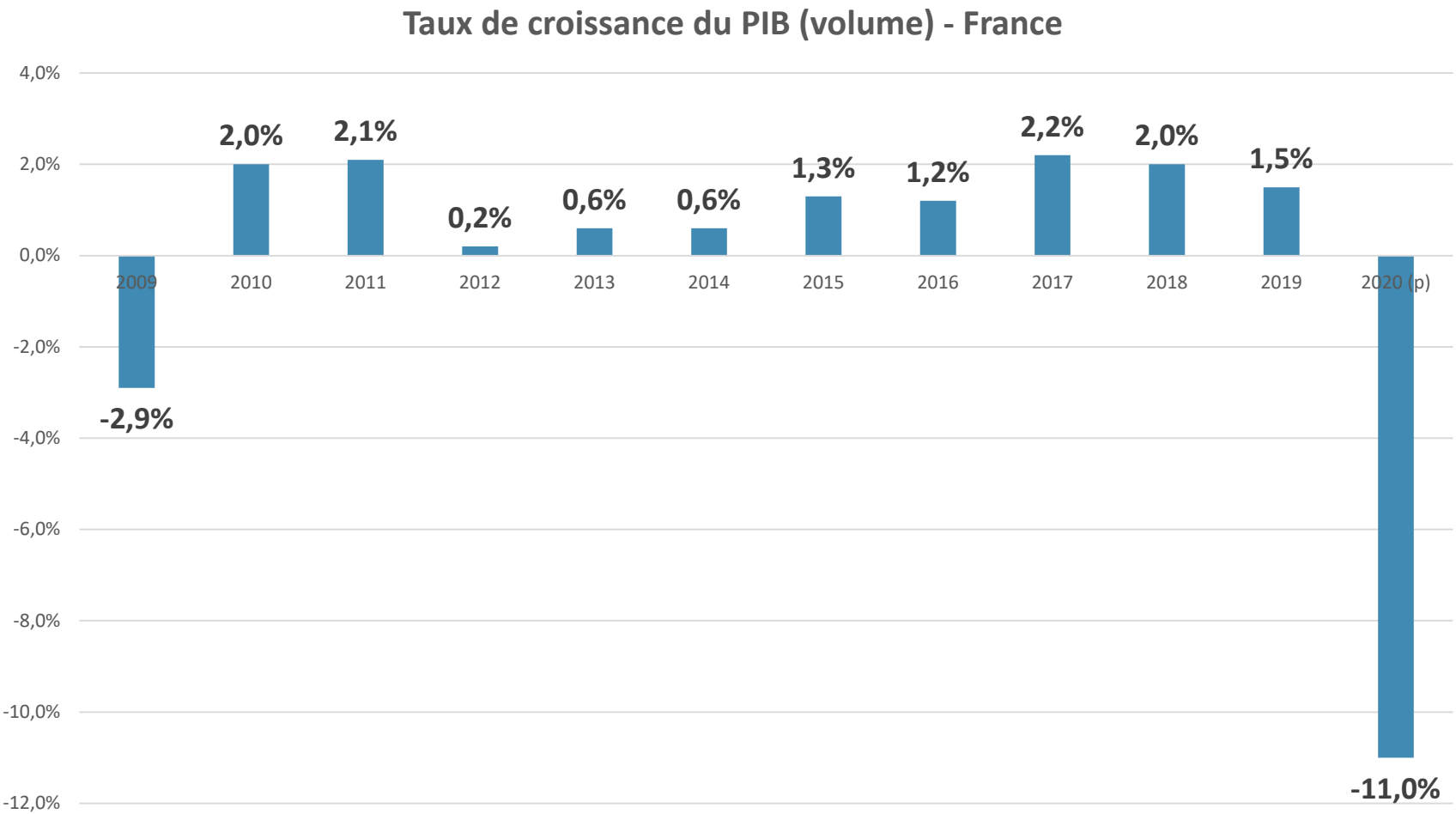

L'explosion des comptes publics face à la crise

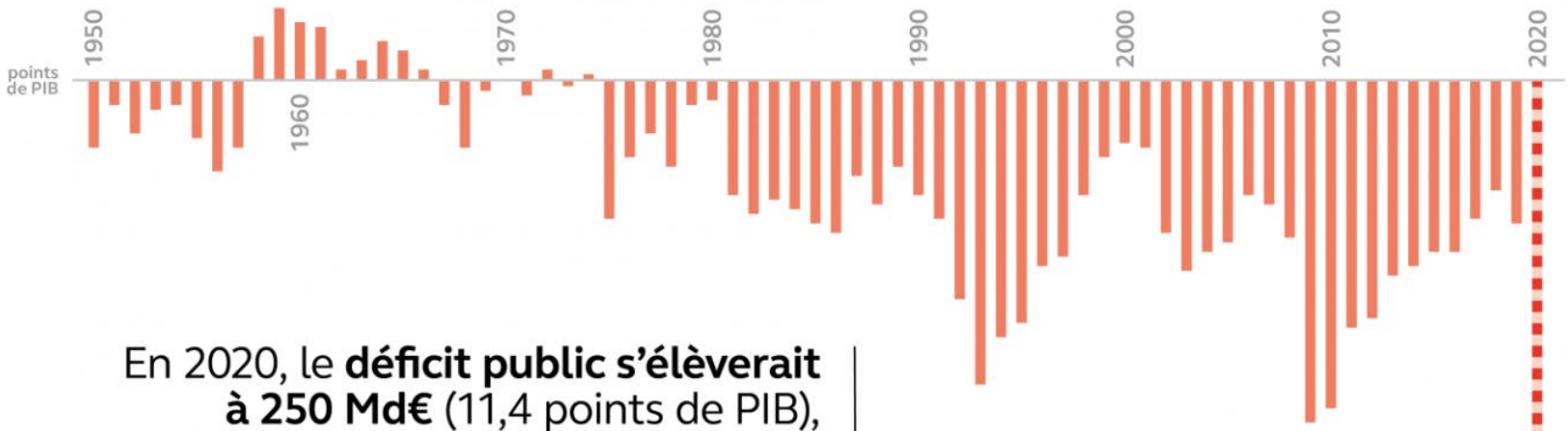

En 2020, le **déficit public s'élèverait à 250 Md€** (11,4 points de PIB), un niveau inégalé depuis la Seconde Guerre mondiale, du fait de la **perte de recettes publiques** due au recul de l'activité (133 Md€) et du **coût des dispositifs de soutien** présentés par le Gouvernement (57 Md€)

La situation et les perspectives des finances publiques, juin 2020

L'explosion des comptes publics face à la crise

À politique inchangée, la **dette publique resterait élevée**, même dans le scénario le plus optimiste pour la **croissance**

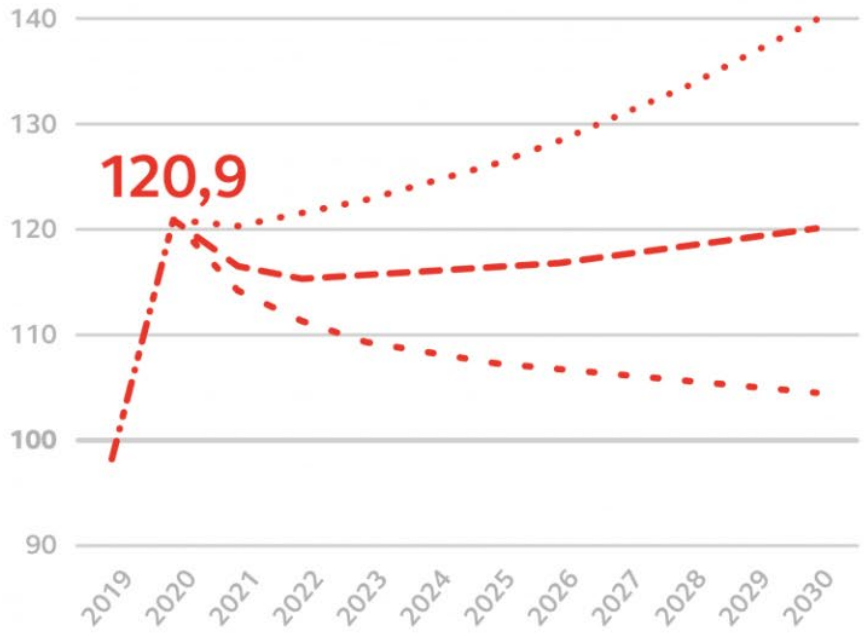

scénario de « **faiblesse persistante** » : le niveau et le taux de croissance du PIB diminuent de manière durable par rapport à ceux observés avant la crise

scénario de « **perte limitée** » : le PIB ne rattrape pas intégralement la perte subie pendant la crise, mais suit une tendance de croissance identique à celle d'avant-crise

scénario de « **rattrapage** » : le PIB revient à sa trajectoire d'avant-crise au bout de quelques années

La situation et les perspectives des finances publiques, juin 2020

Finances départementales : une année 2019 de consolidation, mise à mal en 2020

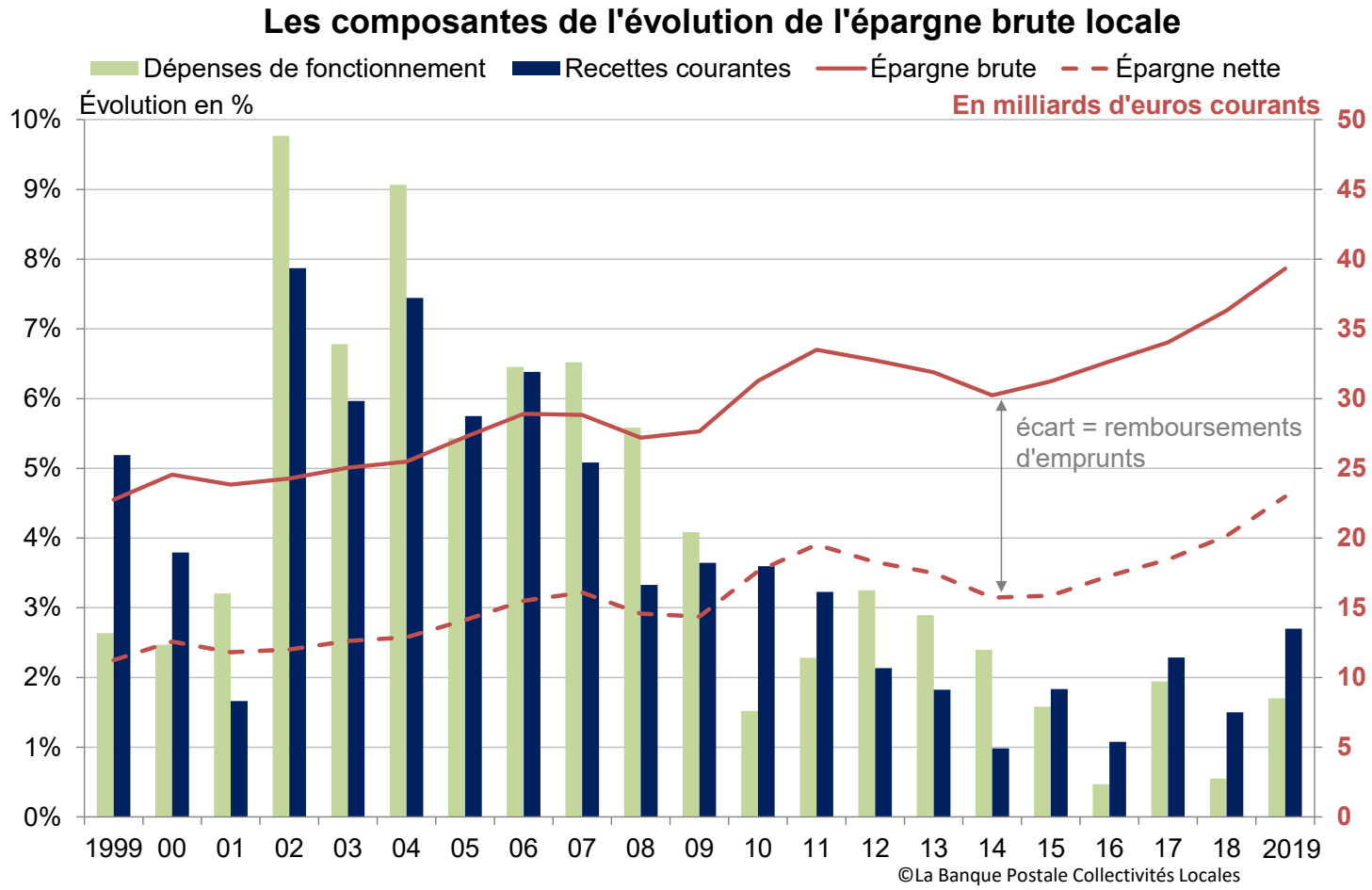

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

Le retour à l'équilibre de la Sécurité sociale a volé en éclats

Graphique 1 ● évolution des soldes du régime général de sécurité sociale et du FSV de 2000 à 2020

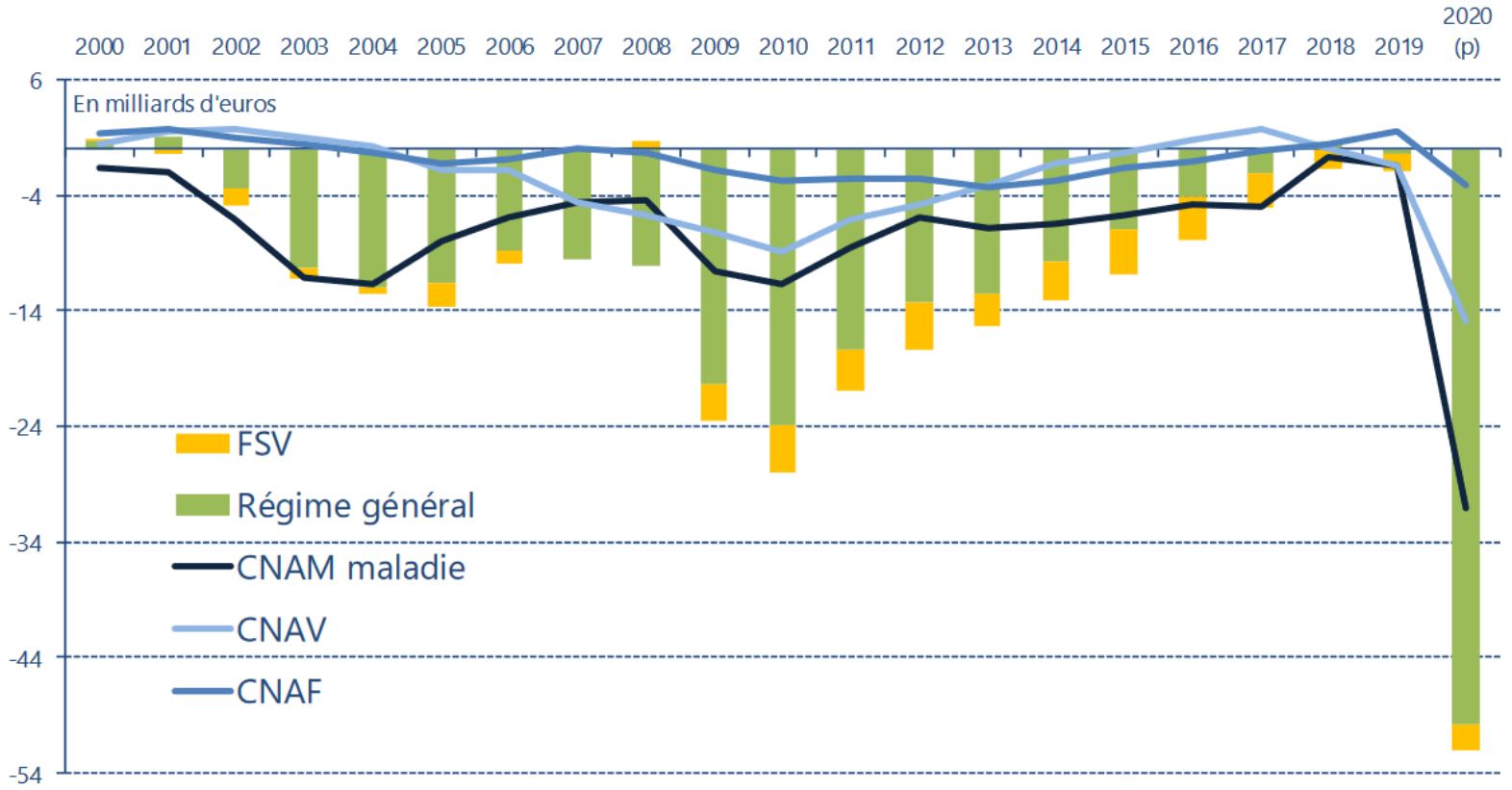

Source : DSS

Les budgets sociaux bouleversés

● Prévision d'exécution de l'ONDAM 2020 par sous-objectif

Voire +7,6%

Montants en Md€	Base 2019	LFSS 2020	Prévision d'atterrissage	Taux d'évolution
ONDAM TOTAL	**200,6**	**205,6**	**213,6**	**6,5%**
Soins de ville	**91,3**	**93,6**	**93,2**	**2,0%**
Établissements de santé	**82,5**	**84,4**	**87,1**	**5,6%**
Établissements et services médico-sociaux	**21,0**	**21,6**	**22,9**	**9,3% / 3%**
Contribution de l'assurance maladie aux dépenses en établissements et services pour personnes âgées	9,6	10,0	11,0	14,4%/ 3,5%
Contribution de l'assurance maladie aux dépenses en établissements et services pour personnes handicapées	11,4	11,7	11,9	4,9%/ 2,6%
Dépenses relatives au Fonds d'intervention régional	**3,5**	**3,5**	**3,6**	**1,6%**
Autres prises en charge	**2,3**	**2,4**	**6,8**	++

Source : DSS

Ces éléments sont repris et approfondis dans notre

« Document de rentrée sociale 2020-2021 »

(note de conjoncture, Prévisions budgétaires,
mesures sociales - fiscales et comptables, prix et salaires ....)

> Publication du réseau Uniopss-Uriopss

> En savoir plus et le commander

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Pause de midi

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Tour d'horizon croisé des enjeux sectoriels

Mercredi 30 septembre 2020

en distanciel

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Une pandémie mondiale, accélératrice de la transformation de notre système de santé ?

Laure Chareyre

Avant la crise

- Avant la crise…**deux plans successifs à l'automne 2019** pour les urgences et l'hôpital public, oubliant les autres composantes du système de santé (secteurs social et médico-social notamment) ainsi que la santé mentale toujours repoussée à une loi ultérieure
- **2019**: Des restrictions à l'accès aux droits et aux soins des étrangers prises à l'automne. Le chantier du numérique en santé qui a démontré sa pertinence pendant la crise
- **L'importance de la prévention et promotion de la santé**, démontrée par la crise, mais **absente du Ségur de la santé** et reportée à un Ségur de la Santé publique à la rentrée
- **Une fragilité de la démocratie en santé**

L'ensemble des acteurs du système de santé, pleinement mobilisés pendant la crise sanitaire

Les principales difficultés rencontrées

- Le manque et difficile accès aux **équipements de protection individuelle**
- **Le manque de coordination des acteurs institutionnels** et l'hétérogénéité des soutiens des ARS et collectivités
- **Des ruptures dans l'accès aux soins et les parcours de santé** pendant le confinement et à sa sortie aux causes multiples : déprogrammation, fermeture de cabinets, limitation des interventions en ESSMS et de visites en EHPAD, renoncement aux soins avec des conséquences graves pour certains publics
- **La mise à mal de la démocratie en santé,** au national et sur les territoires, l'absence de concertation avec les instances de représentation des usagers
- **Un Ségur de la Santé** qui comprend des revalorisations salariales attendues pour les établissements de santé et les EHPAD, et prend en compte plusieurs préoccupations de l'Uniopss…mais qui ne traite pas tout…
- **Un chantier d'ensemble et urgent** sur l'attractivité des métiers des secteurs social, médico-social et de la santé est demandé par l'Uniopss

Mesures issues des conclusions du Ségur de la Santé qui restent à concrétiser

- **L'ONDAM**, boussole du budget du système de santé a volé en éclat, remettant en question les mesures d'économies, qui pèsent chaque année sur tous les acteurs, et les fermetures de lits
- **Une concertation « éclair »** du Ségur de la Santé, qui n'a pas associé tous les acteurs.

voir la contribution Uriopss ARA : http://expertise.uriopss-ara.fr/resources/rhal/pdfs/annee_2020/6_juin20//UriopssARA_Contribution_au_Segur_de_la_Sante_10juin20.pdf

et la contribution Uniopss: https://www.uniopss.asso.fr/sites/default/files/fichiers/uniopss/contribution_uniopss_segur_de_la_sante.pdf

- **Des conclusions nationales du Ségur** qui correspondent aux préoccupations de l'Uniopss mais qui restent à concrétiser avec en priorité

- **La revalorisation des métiers et salaires** : un premier pas salutaire mais une revalorisation d'ensemble incluant **le social et le médico-social** est nécessaire avec une **égalité public, privé;**

- **Un plan d'investissement qui inclut les ESMS PA/PH** (2,1 milliards pour la rénovation) avec une augmentation importante de l'enveloppe consacrée au Programme ESMS numérique (passage de 30 millions d'euros à 600 millions sur 5 ans).

L'Uniopss demande à ce qu'avec cette enveloppe, on puisse élargir le périmètre du Programme à tous les ESSMS et qu'elle ne soit pas limitée aux ESMS PA/PH

Mesures issues des conclusions du Ségur de la Santé qui restent à concrétiser

➢ **L'accès aux soins, la lutte contre les inégalités de santé et la santé mentale**

- Une enveloppe de 100 millions d'euros pour la lutte contre les inégalités de santé qui comprend :
  - Une gouvernance stratégique dans chaque région pour réduire les inégalités
  - Le renforcement des PASS
  - La création de 500 nouveaux Lits Halte-Soins Santé
  - La création de 60 centres de santé « participatifs »

➢ **Une offre de prise charge intégrée ville-hôpital-médico-social pour les PA**

➢ **L'accès aux soins des PH renforcé**

➢ **La santé mentale et la psychiatrie (40 millions d'euros) ?**

Quelles réelles traductions dans la LF et la LFSS pour 2021 ?

Les chantiers à suivre à la rentrée

- **Accélération du numérique en santé et du Programme ESSMS numérique**

Dans le Ségur, une enveloppe de 1,4 milliards d'euros de rattrapage du numérique en santé, et une enveloppe de 600 millions pour le Programme ESMS numérique sur 5 ans (30 millions prévus sur la phase d'amorçage)

Un programme ESMS numérique toujours limité au secteur PA/PH avec un axe sur le Dossier Unique Interactif (DUI), qui doit être élargi aux secteurs ESMS personnes en difficultés spécifiques, social et protection de l'enfance, au service des parcours de santé des publics vulnérables

Les chantiers à suivre

➢ **Des besoins en santé mentale accrus par la crise sanitaire face à une offre déjà insuffisante**

L'échéance des PTSM, initialement en juillet 2020, repoussée à la fin de l'année 2020

Des sujets et chantiers à surveiller :

- Intégration des psychologues dans le parcours de soins
- Suites de la décision du Conseil Constitutionnel du 19 juin 2020 sur la mise en isolement et contention, qui enjoint le gouvernement à modifier le code de la santé publique et à renforcer le contrôle par un juge judiciaire les décisions de mise en isolement et contention « au-delà d'une certaine durée »
- Articulations entre la santé mentale et le chantier de la future loi Grand Age et Autonomie
- L'entrée en vigueur de la réforme du financement de la psychiatrie en 2021

Les chantiers à suivre à la rentrée

➢ **Accès aux droits et aux soins**

- Des mesures d'accès aux soins prises pendant la crise, et qui perdurent comme l'envoi du dossier de demande d'AME par mail et non le dépôt au guichet, d'autres mesures de prolongation automatique des droits qui s'interrompent avec la fin de l'état d'urgence sanitaire.
- Un RDV de l'Uniopss et plusieurs organisations avec O. Véran le 28 juillet sur l'accès aux droits et aux soins des étrangers avec un engagement limité au suivi rigoureux des mesures et crédits de lutte contre les inégalités de santé prévus par le Ségur, mais pas de suspension des mesures de l'automne 2019, des discussions en cours sur les décrets d'application.

➢ **L'impact de la crise et les inquiétudes, notamment financières des associations**

- Inquiétudes sur l'attribution et le versement des subventions, notamment en prévention-promotion de la santé
- Inquiétudes des Maisons d'Acccueil Hospitalières dont le cœur d'activité est l'accueil des proches en proximité de l'hôpital
- Inquiétudes transversales : prise en charge des surcoûts renforcée par l'extension du port du masque, compensation des baisses d'activité et perte de recettes, coûts RH …

Conclusion

Alors qu'en juin, le maître mot était **l'après-crise**, les acteurs du système de santé ne se situent pas à la rentrée dans un contexte post-crise

En effet, une reprise de l'épidémie est constatée depuis le milieu de l'été et à la rentrée avec l'éventualité d'une deuxième vague

Ils sont mieux armés, mais des dysfonctionnements persistent, en témoigne l'accès aux tests de dépistage de la Covid-19

Des traductions du Ségur qui n'arriveront que dans quelques mois

Une transformation du système de santé à ses débuts, loin d'être achevée, l'effet accélérateur de la crise n'est pas confirmé, c'est l'enjeu de l'année à venir

Une très grande lassitude des professionnels qui ne voient plus l'issue de cette crise…

Un sentiment partagé par les salariés de tous les secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et qui réactive les tensions .

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Zoom sur l'évaluation des ESSMS calendrier de la nouvelle évaluation et anticipation

Vanessa Maisonrouge

Zoom sur la refondation du dispositif d'évaluation interne et externe des ESSMS

- L'article 75 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé confie à la HAS la mission **d'élaborer le nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS avant le 1/1/2021.**
- **Objectifs:**
  - Plus de transparence
  - Plus de valorisation
  - Plus de confiance dans la démarche qualité
- **Un décret déterminera le rythme des évaluations et les modalités de publications des résultats**

Zoom sur la refondation du dispositif d'évaluation interne et externe des ESSMS

Un nouveau dispositif simplifié

- Une **démarche continue** pour l'établissement
  - **Format de l'évaluation : Proposition « évaluation 2 en 1 » avec :**
    - une **auto évaluation continue** formalisée par un plan d'actions conçu en partie à partir du projet d'établissement/service.
    - Complétée, à sa clôture, par une évaluation par un tiers.

- Une périodicité des évaluations rapprochée
- Une évaluation centrée sur la personne accompagnée et non sur l'analyse des procédures
- Un rapport d'évaluation rendu public
- Une professionnalisation des organismes habilités

Zoom sur la refondation du dispositif d'évaluation interne et externe des ESSMS

Un référentiel centré sur la personne accompagnée

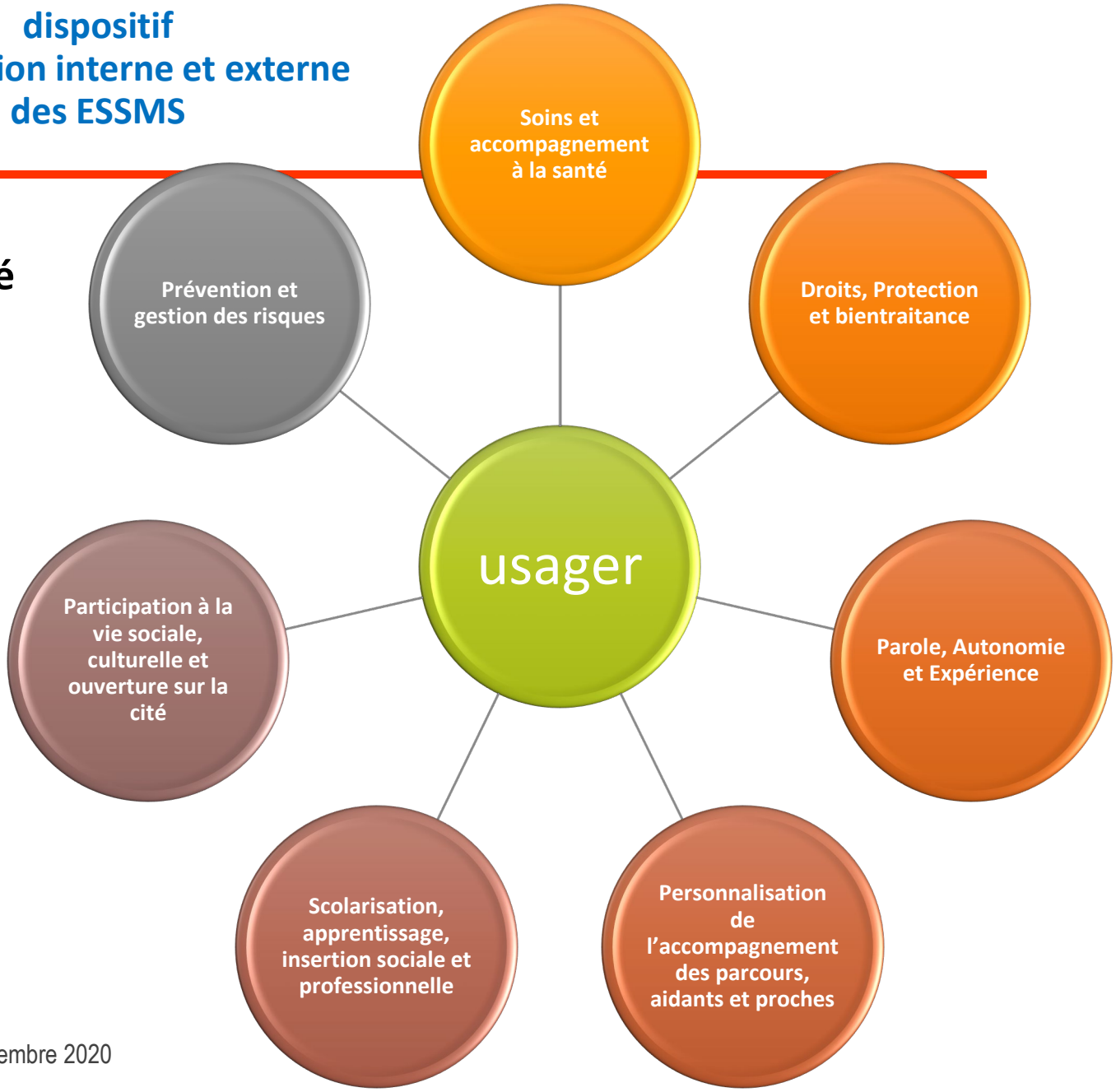

Zoom sur la refondation du dispositif d'évaluation interne et externe des ESSMS

Report du calendrier du nouveau dispositif

- Reprise des travaux avec une V0 du référentiel prévue pour décembre 2020
- Concertation début 2021 sur ce référentiel
- Expérimentation en mars-avril 2021
- **Publication en septembre 2021 (contre octobre 2020 initialement)**

Zoom sur la refondation du dispositif d'évaluation interne et externe des ESSMS

- **Points en attente:**
  - **Lien avec l'autorisation**: les évaluations ne doivent pas être les seuls critères sur lesquels la décision de renouvellement doit se fonder
  - L'évaluation doit être un **support de dialogue avec les ATC** : les associations regrettent l'absence de retour et de dialogue jusqu'à présent autour de l'évaluation
  - Favorable à la **définition d'indicateurs communs fondamentaux**, peu nombreux mais précis (exemple droit des personnes). Ces indicateurs devront être concertés. L'aspect qualitatif doit primé dans la démarche d'évaluation
  - **Publicité des résultats**: rapports hétérogènes jusqu'ici, nécessité de revoir le cadre du rapport d'évaluation « externe »

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

En route vers de nouvelles réformes Autonomie-Dépendance et citoyenneté ?

Vanessa Maisonrouge et Jean Jallaguier

En route vers la loi Grand Age et Autonomie (GAA), enjeux et perspectives.

SOMMAIRE

I. La transformation de l'offre : point sur l'évolution des chantiers

II. Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

III. Vers la grande loi GAA et la création d'une 5ème branche ?

I. La transformation de l'offre : point sur l'évolution des chantiers

- **SERAFIN-PH : vers une appropriation accompagnée des nomenclatures de besoins et prestations**

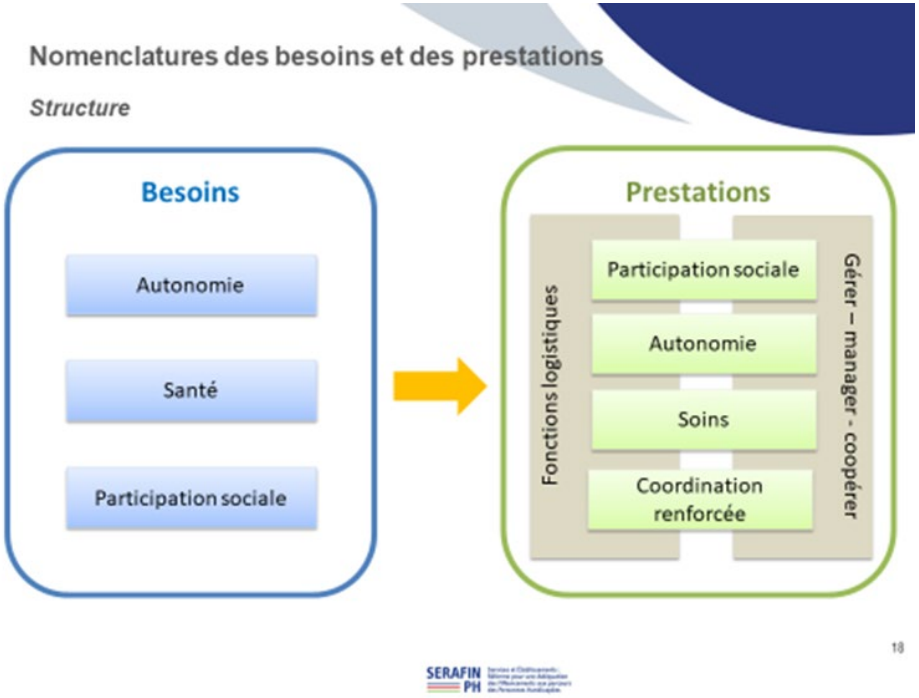

En 2020, deux projets sont portés par la CNSA :

- **Un guide sur les usages qualitatifs de nomenclatures SERAFIN-PH** dont la parution est prévue au second semestre 2020
- **Un plan d'accompagnement des acteurs au projet SERAFIN-PH,** qui comportera un volet d'informations relatives à la structuration et aux usages des nomenclatures

I. La transformation de l'offre : point sur l'évolution des chantiers

- **SERAFIN-PH : le réseau UNIOPSS -URIOPSS mobilisé**

RÉGION	LIEU	DATE
Uriopss Nouvelle Aquitaine	Mérignac	26 mars 2019
Uriopss Pays de la Loire	Nantes	4 avril 2019
Uriopss Ile de France	Paris	15 avril 2019
Uriopss Occitanie	Carcassonne	7 mai 2019
Uriopss Bourgogne Franche Comté	Dijon	16 mai 2019
Uriopss Centre Val de Loire	Orléans	4 juin 2019
Uriopss Normandie	Caen	25 juin 2019
Uriopss Auvergne Rhône Alpes	**Lyon**	**3 juillet 2019**
Uriopss Bretagne	Rennes	8 octobre 2019
Uriopss Grand Est	Strasbourg	15 octobre 2019
Uriopss Haut de France	Loos	8 novembre 2019
Uriopss Provence Alpes Côte d'Azur – Corse	Marseille	21 novembre 2019
Uriopss Champagne Ardennes	Reims	11 décembre 2019

Au total c'est 13 évènements dans 12 régions et réunissant **plus de 2000 participants** qui ont été organisés en 2019

I. La transformation de l'offre : point sur l'évolution des chantiers

- **Extension du fonctionnement en dispositif intégré : le secteur dans l'attente du projet décret**

L'article 31 de la loi pour une Ecole de la confiance prévoit l'extension du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD à l'ensemble des ESMS accompagnant des enfants et des adolescents en situation de handicap.

Ce qui veut dire concrètement que :

- L'article L312-7-1 du CASF est recodifié par l'article 31 pour une Ecole de la Confiance
- Il n'y a plus de référence à l'obligation de signer une convention-cadre
- Il n'y a plus de cahier des charges
- En cas de « dispositif partenarial », une convention sera adossée au CPOM
- Les modalités d'application seront déterminées dans un nouveau décret

I. La transformation de l'offre : point sur l'évolution des chantiers

- **Extension du fonctionnement en dispositif intégré : le secteur dans l'attente du projet décret**

Des points de vigilance et des recommandations :

- Le fonctionnement en dispositif ne peut pas s'appréhender seulement à l'aune de la dimension « scolaire »
- Le référent de parcours ne fait toujours pas l'objet de définition
- La pédopsychiatrie doit être un acteur incontournable
- Prévoir la possibilité pour les ESMS qui n'auraient pas d'internat de fonctionner en dispositif
- Prévoir une communication nationale sur l'intérêt de telles transformations à l'ensemble des parties prenantes.
- Prévoir un calendrier qui prend en compte les réalités de gestion d'un ESMS dans sa transition en fonctionnement en dispositif : conduite du changement, gestion des emplois et transformations des postes…
- Prévoir un numéro de FINESS unique car la séparation administrative entre établissements et services est encore prégnante

Une co-construction avec la DGCS et la DGESCO pour écrire les modalités d'application de cette extension qui seront déterminées par décret est demandée par l'Uniopss

I. La transformation de l'offre : point sur l'évolution des chantiers

- **Le nouveau « forfait santé » en attente d'expérimentation**

Le « forfait santé » financera :

- les activités de coordination de la prévention et des soins
- les activités de nursing
- les activités de réadaptation et d'accompagnement à l'autonomie prévues par le plateau technique de l'établissement

Seront exclus de ce « forfait santé »:

- **les dépenses de soins médicaux** (médicaments, examens de laboratoire et de radiologie, consultations externes…)
- **les actes de prévention** qui seront financés par l'Assurance maladie, dans le cadre des plans de préventions nationaux (ex : campagne de dépistage du Cancer du sein)

I. La transformation de l'offre : point sur l'évolution des chantiers

- **Soutien à la transformation numérique du secteur : les éléments clés**

Objectif de ce programme : développer les usages du numérique pour améliorer le parcours et le soutien aux professionnels :

- ✓ Soutenir les pratiques professionnelles
- ✓ Améliorer les échanges et le partage d'informations
- ✓ Assurer une traçabilité
- ✓ Développer les usages en mobilité

- Autres enjeux : **le pilotage du secteur et le besoin de disposer de données** pour
  - **Améliorer la connaissance** des personnes accompagnées et de leurs besoins ; des actions, des acteurs et des services rendus par les ESMS
  - **Faciliter le pilotage** (du niveau local au national, des organismes gestionnaires aux tutelles)
  - Renforcer la possibilité pour les personnes d'être actrices de leur parcours

I. La transformation de l'offre : point sur l'évolution des chantiers

- **Soutien à la transformation numérique du secteur : les éléments clés**

De manière opérationnelle, **le programme prévoit deux marchés groupés pour faciliter l'équipement matériel et logiciel des organismes gestionnaires** :

- Un marché prévoit l'acquisition d'une solution de dossier usager informatisé (DUI)
- L'autre marché prévoit l'achat de matériel (PC/terminaux mobiles) sous forme de bons de commande pour les petits organismes gestionnaires.

L'enveloppe est passée de 30 M€ pour la phase d'amorçage à 600 M€ sur 5 ans

II. Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

Habitat Inclusif: quelle stratégie pour quel déploiement?

- **Rappel de l'architecture des textes depuis l'art. 129 de la loi Elan**

…

- **Quel déploiement de l'habitation inclusif en 2019-2020 ?**

Crédits alloués pour le déploiement par la CNSA
- 15 Millions pour 2019
- 25 Millions pour 2020

La crise COVID a retardé le lancement des appels à candidatures par les ARS

- **20 Nov. 2019 : lettre de mission du premier ministre**

à D. Piveteau et J. Wolfrom afin de « **formuler des propositions pour favoriser le développement de ce type d'initiatives dans les territoires, et répondre ainsi aux aspirations de nos concitoyens ».**

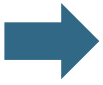

26 Juin 2020: publication du rapport « Demain, je pourrais choisir d'habiter avec vous »

II. Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

Rapport : « Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous ! »

Propositions à soutenir

- Créer **une aide personnalisée dédiée** et un forfait de services mutualisés, attribués de droit à tout bénéficiaire du dispositif API
- **Faciliter l'investissement immobilier**
- **Penser conjointement le déploiement de l'offre API avec celui des SAAD**
- Identifier **la CNSA comme pilote** de l'habitat inclusif
- Créer un **kit à outil** pour accompagner les porteurs de projets

Points de vigilance du réseau

- **Anticipation** : prévoir des modalités de transition avec l'existant
- **Souplesse** : **Ne pas limiter les projets par des procédures trop complexes**
- **Participation : continuer à promouvoir une démarche participative et volontaire**
- **Penser l'amont et des réponses à partir des aspirations et des besoins**
- **Ne pas confondre les nouvelles aides avec celles déjà existantes ni masquer les difficultés des personnes liées à l'insuffisance des plans d'aide APA/PCH**

Voir lettre ouverte de l'Uniopss et plusieurs autres acteurs

II. Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

Habitat Inclusif: quelle stratégie pour quel déploiement ?

Point de vigilances du réseau (suite)

- À ne pas institutionnaliser cet habitat de droit commun pensé et souhaité au départ distinct d'une institution !
- À ne pas faire de l'habitant un usager

- **Zoom sur l'ACTION ARA URIOPSS LADAPT : « Pour un accompagnement vers l'habitat inclusif, Promotion de la Pédagogie de la vie Autonome ou PéVA » :**

Voir lettre ouverte de l'Uniopss et plusieurs autres acteurs

II. Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

ZOOM ACTION ARA HABITAT INCLUSIF / PEVA

PHASE 1

SENSIBILISATION au thème de la Pédagogie de la Vie Autonome pour un accompagnement à un habitat inclusif

Appui au diagnostic

Renseignement de la grille d'analyse par chaque ESSMS souhaitant engager la phase2

PHASE 2

TRANSFORMATION DE L'OFFRE

INITIATION ET FORMATION DES ACTEURS

FORMATION « initiation à la PéVA »

TEMPS DE CONSOLIDATION DU DIAGNOSTIC DE SITUATION ET MISE EN MODE PROJET

II. Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

ZOOM ACTION ARA HABITAT INCLUSIF / PEVA

PHASE 1 - SENSIBIBILISATION PéVA / HABITAT INCLUSIF

- 220 PARTICIPANTS à 5 matinales à

CLERMONT-FD, SAINT ETIENNE, CHAMBERY, LYON, VALENCE

- 48 CANDIDATURES DE SITES souhaitant engager la phase 2

PHASE 2 – FORMATION-INITIATION A LA PéVA / HABITAT INCLUSIF

- 12 SITES SELECTIONNES SUR LA REGION ARA

- Accompagnement Ladapt / Uriopss sur Lyon : réflexion à la consolidation de son diagnostic de situation et à la transformation de l'offre

- Formation intitiation PéVA à l'institut du MAI à Chinon

II. Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

L'épuisement des professionnels et des aidants

Depuis plusieurs mois la crise bouscule et a mis les équipes des ESSMS à rude épreuve avec **de nombreux défis** pendant l'été :

- **des professionnels épuisés**
- difficultés de remplacement
- modalités de gardes d'enfants incertaines
- manque de bénévoles

- épisodes de canicule en juin / aout
- protocole d'éviction des personnels et des bénévoles avec des symptômes du COVID
- **besoin de répit des aidants…**

Autant de difficultés afin d'assurer au mieux la continuité de l'activité, dans un cadre sécurisé et sécurisant.

L'ensemble de ces problématiques et la prise en compte de l'épuisement des équipes appellent des réponses rapides, notamment pour assurer les besoins en renfort de personnels en cas de rebond de l'épidémie.

II. Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

Stratégie nationale des aidants

& indemnisation du congé proche aidant

23 octobre 2019 : présentation de la stratégie et de ses 17 mesures s'adressant directement aux proches aidants

Les propositions phares :

L'indemnisation du congé de proche aidant dès le mois d'octobre 2020

➡ **L'indemnisation du congé proche aidant a été votée dans le cadre de la LFSS 2020**
Textes d'application à venir (travaux stoppés dans le cadre de la crise COVID)

II. Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

Stratégie nationale des aidants & indemnisation du congés proche aidant

Autres propositions phares :

- plus de souplesse dans l'utilisation des congés spécifiques de courte durée auprès des employeurs
- mesures pour prévenir la santé des jeunes aidants (- 25 ans) afin de mieux les épauler
- mise en place d'une ligne téléphonique d'écoute anonyme, de partage, d'information et d'orientation
- **déploiement d'un réseau de lieux d'accueil physique pour tous les aidants**
- **développement de maisons de répit sur l'ensemble du territoire**

II. Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

Stratégie nationale des aidants – ZOOM AUVERGNE RHONE-ALPES

CRSA Auvergne Rhône-Alpes du 22/9/2020 :

Orientations annoncées par l'ARS ARA **pour l'évolution de l'offre PH**

- **Renforcer les 8 Plateformes de répit existantes** sous réserve d'élargir à tous les handicaps, au delà des TSA et de favoriser la mise en oeuvre de prestations de temps libéré (en accueil de jour ou à domicile), en plus des prestations d'information/formation/orientation.

- Créer une offre de répit tout handicap dont TSA dans les 4 départements de l'ex Auvergne (AAC à venir fin 2020).

- Autres projets : répit week-end, vacances, public ASE handicap

- **Renforcer les plateformes de coordination et d'orientation existantes**

ZOOM ACTION URIOPSS ARA

II. Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

Stratégie nationale des aidants – ZOOM AUVERGNE RHONE-ALPES

ZOOM ACTION URIOPSS ARA 2020 - 2021

sur le répit des aidants et le soutien des plateformes d'accompagnement et de répit PA et PH en partenariat et avec le soutien de l'AG2RLM

- Animation des 4 groupes territoriaux de proximité Ouest, Est, Centre, Sud des plateformes (PFAR)
- Travail en commun des PFAR et des centres de Prévention Bien Vieillir AGIRC ARRCO
- Journée régionale sur la problématique du répit des aidants, la prévention et le bien-vieillir

à Lyon le 23 ou le 24 mars 2021

II - Des avancées majeures pour le droit des personnes et des aidants malgré un secteur en forte tension

Le secteur du domicile (SAAD) au bord de la rupture

La gestion de crise exemplaire de l'aide à domicile a prouvé son rôle fondamental dans l'accompagnement des personnes fragiles :

- Présente comme appui sanitaire
- Présente dans le relai des sorties d'hospitalisation
- Présente comme rempart contre l'isolement

➡ **Les structures, déjà fragilisées après 2 mois de grèves, ont ensuite dû affronter la crise COVID et son lot de difficultés :**

- difficultés d'organisation
- salariés en arrêts maladie, en quarantaine
- problèmes de gardes d'enfants
- manque de matériel
- absence d'approvisionnement par l'Etat de masques et d'EPI

- baisse d'activité
- consignes peu claires concernant la priorisation des interventions
- injonctions contradictoires entre les DIRECCTE et les inspections du travail…

Un secteur en grande tension en attente d'une grande réforme :

Des établissements et services en difficultés financières

La crise Covid a engendré de nombreux surcoûts. Aux termes d'une enquête à travers laquelle l'Uniopss a souhaité disposer d'une large vision de la situation, il est apparu que **la majorité des structures, tout secteur confondu, a dû faire face à de nombreuses dépenses**.

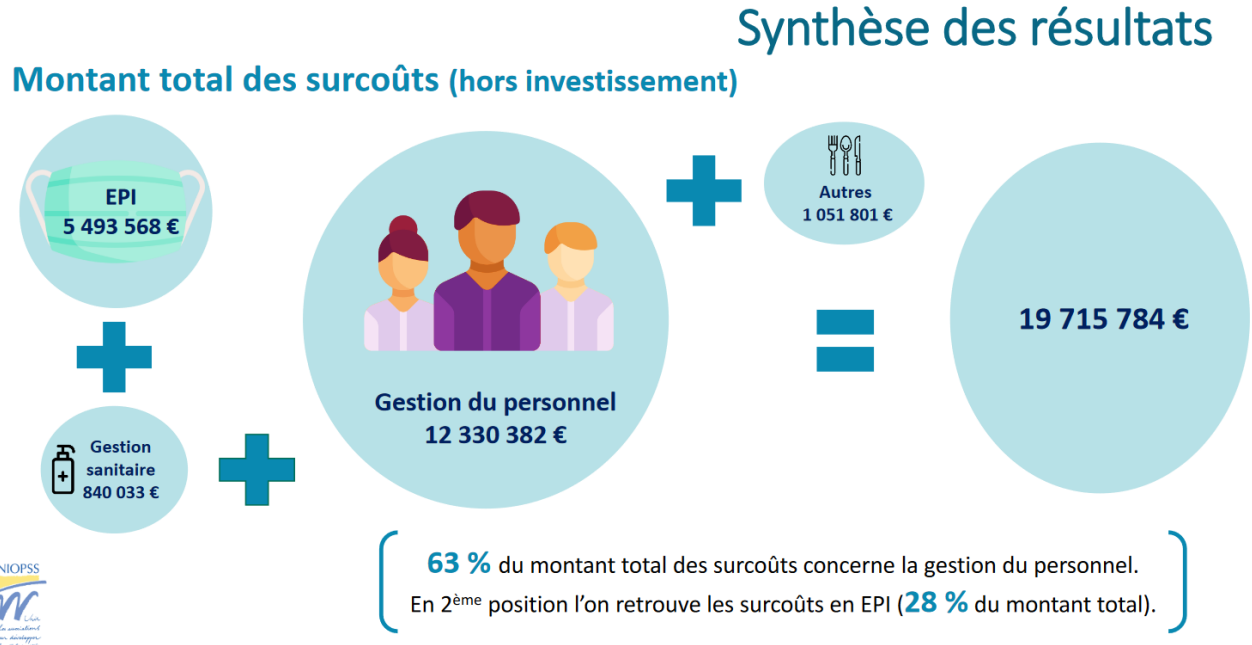

Interrogations sur la voilure des enveloppes dédiées à la compensation: l'Uniopss identifie un risque fort de compensation bien loin des surcouts réels engagés

Un secteur en grande tension
III - Vers la grande loi GAA et la création d'une 5ème branche ?

1. Calendrier du projet de loi de création d'une 5ème grande branche

Le projet de loi GAA selon plusieurs étapes en 2020 :

- Présentation en juin, adoption le 23 juillet et publication au JO le 8 août des deux lois organique et ordinaire relatives à la dette sociale et à l'autonomie entérinant le principe d'une création de la 5ème branche de la Sécurité Sociale, dédiée à l'autonomie

- Le 6 août 2020, le Président de la République dessine les contours de la future loi Autonomie et Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie annonce pour septembre une concertation baptisée « **Laroque de l'autonomie** »

- **Le 14 septembre 2020, le rapport Vachey** remis au gouvernement constitue une étape décisive vers la création d'une 5ème branche « autonomie ». Il porte sur le périmètre, la gouvernance et le financement de la nouvelle branche.

Un secteur en grande tension
Vers la grande loi GAA
et la création d'une 5ème branche ?

1. Calendrier du projet de loi de création d'une 5ème grande branche

A partir du 22 septembre 2020 plusieurs échos laissent penser à un énième report de la loi autonomie et grand âge :

- Le 15 septembre, Jean Castex s'engage devant des élus de la majorité à présenter la loi avant la fin de la législature, soit d'ici au premier trimestre 2022.

- Le 17 septembre, la ministre déléguée chargée de l'autonomie, Brigitte Bourguignon, confirme qu'il n'y aurait pas de loi cette année. Auparavant, elle lancera à l'automne les Laroque de l'autonomie…

- Le 22 septembre, Emmanuel Macron assure que l'objectif est de **présenter un texte de loi dès le début de l'année prochaine.**

Un secteur en grande tension
Vers la grande loi GAA
et la création d'une 5ème branche ?

2. Retour sur l'ambition du projet de loi…

Plusieurs axes pour une **ambition générale de permettre à toute personne de vieillir le plus longtemps chez elle** :

- Une ambition très forte pour le soutien à domicile et **les professionnels qui le rendent possible**

- Un soutien résolu au développement d'une « troisième voie » : **l'habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale (API)**

- **Une revalorisation des métiers du grand âge et de l'autonomie**, fer de lance de la politique du « prendre soin »

- Un investissement dans l'adaptation et **la création de lieux de vie diversifiés et un aménagement des territoires**

- Un changement de modèle des EHPAD pour en **faire un lieu de vie adapté aux besoins les plus lourds**

III - Vers la grande loi GAA et la création d'une 5ème branche ?

2. Retour sur les enjeux et les perspectives

- **L'égalité de traitement** : le périmètre de la branche devra inclure sans ambigüité l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et leurs aidants
- **Des conditions de soutien à domicile dignes** qui s'accompagne d'une refonte massive du secteur de l'aide à domicile
- Des garanties concernant **l'accessibilité de la société pour tous**
- **Le Pilotage de la gouvernance nationale par la CNSA :** rôle d'animation de réseau, de partage et de connaissance
- **Les conditions d'une bonne gouvernance locale** et la nécessité de parvenir à clarifier les compétences et renforcer la contractualisation entre les ARS et les CD

III - Vers la grande loi GAA et la création d'une 5ème branche ?

3. Au final quelle nouvelle structuration de l'offre d'accompagnement au service du parcours de la personne

/ services à domicile, la perspective d'une offre graduée :

- niveau 1 : les SAAD
- niveau 2 : les SPASAD - Une intégration systématique des SSIAD dans les SPASAD semble se dessiner.
- niveau 3 : les SADI, nouvelle offre à domicile, plus intégrée et plus complète, à mettre en lien avec le nouvel Habitat API

En lien avec les réformes de la tarification des services et établissements, se poursuivent les travaux de réforme de l'APA et il existe aussi un projet autour de la création d'autorisations uniques (établissement/domicile).

III - Vers la grande loi GAA et la création d'une 5ème branche ?

… / EHPAD : la fusion des sections soins et dépendances et un certain nombre de propositions concernant la mutualisation de certaines fonctions au sein des EHPAD.

4. Au total un nb important de mesures en faveur des EHPAD

2,1 milliards pour la rénovation des EHPAD :

- pour améliorer la consommation énergétique des établissements
- pour améliorer les conditions de travail des professionnels à travers l'installation de matériel facilitant certains actes
- *dont 600 millions pour la stratégie numérique*

III - Vers la grande loi GAA et la création d'une 5ème branche ?

- **Si l'accent est clairement mis sur les EHPAD, l'Uniopss attend que certaines des mesures annoncées soient approfondies dans le chantier de la future loi Grand âge et autonomie, avec la nécessité d'y intégrer le secteur de l'aide à domicile et le champ du handicap.**

Pour l'Uniopss, l'enjeu de l'égalité de traitement implique une intégration des politiques de l'autonomie devant passer avant toute chose par la suppression de la barrière d'âge et deux grandes mesures - La création d'une prestation autonomie universelle qui intégrerait l'APA et la PCH

- La généralisation des Maisons départementales de l'autonomie (MDA)

III - Vers la grande loi GAA et la création d'une 5ème branche ?

L'Uniopss espère donc que les travaux engagés dans le cadre de la loi autonomie seront accompagnés par une politique générale de l'autonomie forte et ambitieuse **avec des financements structurels à la hauteur des besoins portée notamment par la création de la 5ème branche de l'autonomie.**

- **Le financement doit reposer majoritairement sur la solidarité nationale et sur une assiette la plus large possible**
- Pour l'Uniopss, il faudra créer **une ressource dédiée ou s'appuyer sur une ressource existante pour disposer de financements solides, durables, dynamiques et progressifs**
- Attention à toute forme de bricolage : la création de cette branche ne doit pas être l'occasion de faire des petites économies mais bien de compenser/financer le soutien à l'autonomie.

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Enfance-Famille-Jeunesse : de nombreux chantiers initiés mais peu de retombées terrain

Flore Chalayer

Enfance/Famille : de nombreux chantiers initiés mais peu de retombées terrain

PROTECTION DE L'ENFANCE

- **Stratégie protection de l'enfance**

Une contractualisation à marche forcée avec l'Allier et le Puy-de-Dôme

→45 nouvelles contractualisations en 2021 mais une méthode source de tensions

- **Stratégie de lutte contre la pauvreté : « éviter les sorties sèches de l'ASE »**

Des contrats signés avec les Départements et 50 millions d'euros abondés en cette rentrée mais un système toujours aussi inéquitable et des projets non pérennisés

- **Réforme de la gouvernance nationale de la protection de l'enfance**
- **Code de la justice pénale des mineurs**

Une concertation démocratique avortée mais une entrée en vigueur prévue le 31 mars 2021.

Une nouvelle directrice régionale PJJ : Christine LESTRADE

- **Plan triennal de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants**

22 mesures et des Etats généraux pour l'automne

- **Réforme du statut des assistants familiaux**

Des négociations en cours, après un premier avenant 351 de la CCN66

Enfance/Famille : de nombreux chantiers initiés mais peu de retombées terrain

PETITE-ENFANCE

- **Une nouvelle politique de soutien à la parentalité pour favoriser le développement de l'enfant – Rapport des 1 000 premiers jours de Boris Cyrulnik**

Allongement du congé de paternité, soutien aux services de soutien à la parentalité et…refonte des PMI ?

- **Plan de formation continue à destination des 600 000 professionnels du secteur**

- **Une réforme du cadre normatif en cours**

Des désaccords sur l'accueil en surnombre, les surfaces minimales d'accueil et le rôle des PMI mais des avancées sur les besoins en santé, le pilotage territorial ou l'accueil en horaires atypiques.

Enfance/Famille : de nombreux chantiers initiés mais peu de retombées terrain

PROTECTION DE L'ENFANCE

Une attente forte des équipes de terrain, qui ont fait la preuve de leur nécessité et de leur performance durant la crise sanitaire

• Les violences intrafamiliales mises sous le feu des projecteurs durant le confinement :
- Une augmentation des informations préoccupantes de plus de 30 %
- Une hausse des appels de mineurs + 39 %
- Appels qualifiés d'urgents auprès des CRIP (+ 87 %) et aux services de première urgence (+ 113 %)

• Des équipes sur-sollicitées durant le confinement, engagées pour maintenir l'accueil et la protection des enfants

• Le très faible soutien des autorités locales aux établissements et services + une faible reconnaissance de la part du national → les oubliés de la prime

Enfance/Famille : de nombreux chantiers initiés mais peu de retombées terrain

PETITE-ENFANCE

• Des crèches sollicitées pour accueillir les enfants des professionnels « de première ligne »

• De nombreuses crèches fermées durant toute la période de confinement, mais engagées auprès des familles.

→ Un soutien sur le plan financier de la part des CAF, mais un équilibre financier fragile.

→ Des autorités locales relativement absentes, et des professionnels oubliés de la prime.

→ Un secteur mobilisé contre une vision trop sanitariste des protocoles.

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Lutte contre les exclusions : une mobilisation forte pour les plus précaires durant la période de confinement : l'enjeu de la pérennisation face à la paupérisation

Flore Chalayer

Une mobilisation forte pour les plus précaires durant la période de confinement : l'enjeu de la pérennisation face à la paupérisation

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Une mobilisation tardive mais exceptionnelle durant le confinement :

- 21 000 places supplémentaires ouvertes, une trêve hivernale prolongée au 10 juillet, une aide financière exceptionnelle pour les dépenses logement, 3 000 places CHS créées pour isoler les personnes malades.
- Une mobilisation forte sur l'aide alimentaire, à travers des chèques alimentaires et coordonnée localement par la Commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté.
- Des titres de séjours systématiquement reconduits.
- Des aides financières pour les allocataires de prestations sociales.
- Institution de formes d'automaticité, prolongement des droits automatiques.

Une mobilisation forte pour les plus précaires durant la période de confinement : l'enjeu de la pérennisation face à la paupérisation

Et maintenant ?

Circulaire du 2 juillet

MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA VILLE
ET DU LOGEMENT

> lien

- Pas de remise à la rue sèche : une sortie du plan hiver inédite dans la région
- Pérennisation de 14 000 places d'hébergement : 7000 en 2020 et 7000 en 2021
- 10 millions d'euros pour l'humanisation des centres d'hébergement sur 2 ans
- 2000 places CHS maintenues

- Une prime de 1000 euros pour les professionnels des CHRS et CHU
- Un plan de relance pour les jeunes

→ Des demandes satisfaites mais pas à la hauteur du défi.

Une mobilisation forte pour les plus précaires durant la période de confinement : l'enjeu de la pérennisation face à la paupérisation

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Des chantiers structurants à l'arrêt…

- Stratégie de lutte contre la pauvreté
- Revenu universel d'activité

Le chantier du logement d'abord qui continue son déploiement, sans se questionner sur ses limites : Acte II de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et création d'un service public « De la Rue au Logement »

Des chantiers pourtant urgents et à renforcer vu l'accélération de la paupérisation créée par la crise.

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE
des associations sanitaires, sociales et médico-sociales
2020 2021

Synthèse des questions – réactions de la journée en présence de toute l'équipe Uriopss ARA

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE

des associations sanitaires, sociales et médico-sociales

2020 2021

Clôture

Laure Chareyre

URIOPSS Auvergne Rhône-Alpes

RENTRÉE SOCIALE

des associations sanitaires, sociales et médico-sociales

2020 2021

Merci de votre participation